



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85
Courriel : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Le présent marché concerne la fourniture d'un camion benne à ordures ménagères.

Il comprend trois lots :

- 1-Lot N°1 : Fourniture d'un véhicule porteur 6*2/4 de 26 tonnes de PTAC
- 2-Lot N°2 : Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères
- 3-Lot N°3 : Fourniture d'un lève-conteneur automatique électrique

Le présent marché est un marché de fournitures.

4. Classifications CPV :

Lot N°1 : 34144510-6 (Véhicules pour ordures)
Lot N°2 : 34144511-3 (Bennes à ordures)
Lot N°3 : 42418940-0 (Matériel de manutention de conteneurs)

5. Caractéristiques principales du marché :

Dans le cadre de sa compétence de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, Saint-Louis Agglomération collecte les ordures ménagères en régie sur une partie de son territoire.

L'acquisition d'un camion Benne à Ordures Ménagères (BOM) permettra de répondre au besoin de renouvellement d'un véhicule vieillissant par un véhicule neuf performant et répondant à des critères d'efficacité énergétique.



6. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes ne sont pas autorisées.
- Options au sens du droit européen - Modifications de marché
Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Le marché est décomposé en trois lots. Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.
- Marché autofinancé par Saint-Louis Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours. Prix fermes.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant : la déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ; la liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

8. Critères d'attribution :

Critère de jugement des offres	Pondération
Valeur technique	50 %
Prix	40 %
Délai de livraison	10 %

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, mail) à :



Saint-Louis Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : juridique@agglo-saint-louis.fr

La consultation de cet avis ainsi que le téléchargement du dossier de consultation des entreprises sont également accessibles sur le site <http://www.marches-publics.info> .

10.Modalités de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer la date et l'heure exactes de réception (pli recommandé avec avis de réception, remise contre récépissé ou Chronopost remis contre signature), à :

Monsieur le Président
Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Le pli porte l'indication du marché et du lot auquel il se rapporte.

La remise des offres par voie électronique est autorisée dans les conditions définies dans l'annexe 2 du règlement de la consultation.

11.Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres auprès du service suivant :

Renseignements administratifs :

Saint-Louis Agglomération
Service Juridique
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : juridique@agglo-saint-louis.fr

Renseignements techniques :

Saint-Louis Agglomération
Direction des Déchets Ménagers
Monsieur Florian GUTRON
Tél. : 03.89.70.22.60 - Fax : 03.89.67.44.31
Courriel : gutron.florian@agglo-saint-louis.fr

Et/ou

Saint-Louis Agglomération
Monsieur Cyril PRESENT
Tél. : 03.89.89.72.21.- Fax : 03.89.89.72.20.
Courriel : present.cyril@agglo-saint-louis.fr



Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.marches-publics.info>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

12. Autres informations :

Les critères sont les suivants :

1 - Critère « Valeur technique des offres » - 50 %

La valeur technique des offres, notée globalement sur 100 points, sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique propre à chaque lot fourni par le candidat, ainsi que le tableau des caractéristiques techniques des offres propre à chaque lot selon le cadre joint au DCE.

La note maximale de 100 points sera décomposée de la manière suivante :

- Eléments techniques et ergonomiques (80 pts)
- SAV et assistance technique (10 pts)
- Formation proposée (10 pts)

Concernant le tableau des caractéristiques techniques des offres propre à chaque lot, il est rappelé aux candidats que :

- Tout champ non complété se verra attribué une note égale à zéro ;
- Tout champ complété avec une valeur erronée se verra attribué une note égale à zéro.

2 - Critère « Prix » - 40 %

Les offres de prix seront notées globalement sur 100 points et seront appréciées sur la base de la proposition financière des candidats renseignée à l'article 3 de l'AE propre à chaque lot.

La note relative au prix sera proportionnelle à la moyenne des offres selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{prix étudié} + \text{prix moyen}}$$

NB : le prix moyen est la moyenne des offres proposées.

3- Critère « Délai » - 10 %

La note maximale relative au délai de livraison est de 100 points et sera appréciée sur la base du délai de livraison proposé par les candidats à l'article 5 de l'AE.

La note relative au délai sera proportionnelle à la moyenne des délais selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{délai moyen}}{\text{délai étudié} + \text{délai moyen}}$$

NB : le délai moyen est la moyenne des délais proposés.

13. Date limite de réception des offres :

Vendredi 27 octobre 2017 à 16h00



14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 Strasbourg Cedex
Courriel : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 Strasbourg Cedex
Courriel : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Courriel : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél. : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 22 septembre 2017

